



## Perte clés d'un logement courte durée

Par **Serenity2019**, le **17/11/2020 à 17:35**

Bonjour,

locataire d'une chambre chez l'habitant pour un stage de quelques mois, je n'ai pas pu rendre les clés au propriétaire en quittant les lieux.

Pendant le confinement, je les ai envoyées par la poste à un ami habitant dans la même ville que le propriétaire (donc à une autre adresse).

Evidemment, la poste a perdu le colis...

La poste me demande une facture pour me rembourser la valeur du colis (colissimo contre signature et avec assurance).

Je demande une facture de la valeur des clés au propriétaire, mais il me demande de rembourser également le changement des serrures, arguant que c'est un vol et que le voleur de clés va faire le tour de la ville pour trouver quel immeuble ouvre le bip.

Une serrure à changer coute beaucoup plus cher qu'un double de clés. Est-il en droit de me demander cela ?

Au passage, je ne suis pas sûr d'être assuré pour cela (pas plus que lui d'ailleurs).

Merci d'avance,

Par **janus2fr**, le **17/11/2020 à 18:36**

[quote]

Une serrure à changer coute beaucoup plus cher qu'un double de clés. Est-il en droit de me demander cela ?

[/quote]

Bonjour,

Non...

Lorsqu'un locataire ne rend pas le même nombre de clés qu'il en a reçu, et ceci constaté lors de l'état des lieux de sortie, le bailleur n'est qu'en droit de lui facturer les clés manquantes. S'il

veut en profiter pour changer les serrures, il ne peut pas en retenir le cout sur son locataire.

[quote]

arguant que c'est un vol et que le voleur de clés va faire le tour de la ville pour trouver quel immeuble ouvre le bip.

[/quote]

Le locataire peut tout à fait avoir lui même fait des doubles de clés qu'il conserve ou qu'il donne à qui il veut sans que le bailleur soit au courant, donc l'argument n'est pas vraiment recevable. Qu'il y ait des clés dans la nature est un risque que prennent tous les bailleurs...